

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 31 janvier 2019, à 19 h 30. Ladite séance est un ajournement de la session régulière du 7 janvier 2019. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Madame Sylvie Goyette. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-0131-020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Mandat signataire – augmentation temporaire marge de crédit - Desjardins
- 4) Période de questions
- 5) Levée de l'assemblée

2019-0131-021

MANDAT SIGNATAIRE – AUGMENTATION TEMPORAIRE MARGE DE CRÉDIT – DESJARDINS

Attendu que la Municipalité de Barraute détient une marge de crédit pré-autorisée d'un montant de 750 000 \$ auprès de Desjardins;

Attendu qu'un montant de 350 000 \$ est actuellement autorisé et qu'un besoin supplémentaire est nécessaire pour les besoins de fonctionnement;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin de mandater et autoriser M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier à procéder à une demande d'augmentation temporaire de 200 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi jusqu'en mai 2019 et d'autoriser M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier pour les signatures requises pour l'augmentation temporaire de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi, pour un montant additionnel de 200 000 \$, soit un montant total de 350 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période réservée à cet effet.

2019-0131-022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 19 h 45.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier